

Appel à projets associatifs 2018

Soutien départemental au développement associatif local

« Associations : suscitez l'engagement
bénévole à vos côtés ! »

DOSSIER DE CANDIDATURE
Date limite de dépôt : 31 juillet 2018

Nom de l'association :

Titre du projet :

DEPOT DE CANDIDATURE / CONSTITUTION DU DOSSIER

Pièces complémentaires à fournir :

- Les statuts de l'association
- Copie du récépissé de déclaration de création ou de modification de l'association en Préfecture
- N° d'immatriculation INSEE
- RIB à l'adresse du siège social noté dans la fiche INSEE
- Un rapport d'activités N-1
- Composition du Bureau en exercice
- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
- Budget prévisionnel de l'association
- Compte de résultat du dernier exercice clôturé
- Bilan de l'association ou la situation de trésorerie à la date de la dernière clôture des comptes (pour les associations concernées) et rapport du commissaire aux comptes ou de l'expert comptable et les annexes

Candidature à envoyer :

- **par mail** : dgaj-dslva-sva@gironde.fr

ou par courrier :

Département de la Gironde
Direction des Sports, Loisirs et Vie Associative
Service de la Vie Associative
1 Esplanade Charles de Gaulle
CS 71223
33074 Bordeaux

CONTACT

Pour tout renseignement ou accompagnement dans l'élaboration de votre réponse à cet appel à projet, contacter le Service de la Vie Associative :
05 56 99 33 54 ou dgaj-dslva-sva@gironde.fr

1/ LE PORTEUR DU PROJET ASSOCIATIF

NOM DE L'ASSOCIATION :

Sigle

N° SIRET :

Adresse du Siège Social :

Adresse postale de correspondance (si différente du siège social):

Tél. : Courriel :

Site Internet

PRESIDENT(E) : Madame Monsieur

Nom

Prénom

Date d'entrée en fonction :

Tél. :

Courriel :

PERSONNE CHARGÉE DU SUIVI DE LA DEMANDE : Madame Monsieur

Nom

Prénom

Fonction au sein de l'Association :

Date d'entrée en fonction :

Tél. :

Courriel :

PERSONNE CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET : Madame Monsieur

(si personne différente de celle chargée du suivi de demande)

Nom

Prénom

Fonction au sein de l'Association :

Tél. :

Courriel :

.....

 Public concerné Nombre

◆ **Décrivez vos actions de manière générale :**

.....

◆ **Territoires d'intervention :**

Préciser le périmètre de vos actions communal, intercommunal, départemental, régional, national

VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

OUI NON

◆ **DATE DE RECONNAISSANCE**

-----/-----/-----

VOTRE ASSOCIATION EST-ELLE SOUMISE AUX IMPÔTS COMMERCIAUX POUR TOUTE OU PARTIE DE SES ACTIVITÉS (impôts sur les sociétés, taxes sur la valeur ajoutée, contribution économique territoriale) ?

OUI NON

AVEZ-VOUS UNE LICENCE ENTREPRENEUR DU SPECTACLE ?

OUI NON

- ◆ NUMERO DE LICENCE
- ◆ PRÉCISEZ LA CATÉGORIE 1ère catégorie 2ème catégorie 3ème catégorie

VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION AGRÉÉE

OUI NON

Type d'agrément	Date
Jeunesse Education Populaire	
Sport	
Autres, précisez	

VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION AFFILIÉE A UNE FÉDÉRATION ?

OUI NON

Si oui, précisez laquelle

.....

VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION FÉDÉRATRICE ?

OUI NON

Si oui, associations affiliées :

.....
.....
.....

QUELS OUTILS DE COMMUNICATION UTILISEZ-VOUS AU SEIN DE VOTRE ASSOCIATION ?

Newsletter Site internet Magazine d'informations Flyer, plaquette (...) Réseaux sociaux (Facebook, Twitter...) Outils collaboratifs Don en ligne Communiqué de presse

Autres, précisez :

MOYENS HUMAINS AU 31 DECEMBRE DE L'ANNEE ECOULEE :

Nombre d'adhérents	
Nombre de bénévoles <i>(Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée)</i>	
Nombre total de salariés	
Dont nombre de contrats aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé * (ETPT)	

* Les ETP correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail. A titre d'exemple, un salarié dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année correspond à 0.8 ETP. Un salarié en CDD de 3 mois, travaillant à 80% correspond à 0.8 x 3/12 soit 0.2 ETP.

MONTANT ANNUEL DE LA COTISATION

- ◆ IDENTIQUE POUR TOUS LES ADHÉRENTS€
- ◆ MODULÉ DE € à.....€

L'ASSOCIATION DISPOSE-T-ELLE D'UN LOCAL ?

OUI NON

Si oui, est-elle propriétaire Locataire ?

Si elle est locataire, montant annuel du loyer : €

LE LOCAL EST-IL MIS A DISPOSITION ?

OUI NON

Si oui, par qui ?.....

LE LOCAL EST-IL MUTUALISÉ AVEC D'AUTRES STRUCTURES ?

Si oui, lesquelles ?.....

VOTRE ASSOCIATION EST-ELLE ENGAGÉE DANS UNE DÉMARCHE D'ACCESSIBILITÉ (pour les personnes dépendantes, âgées, handicapées ; exemples : locaux adaptés, accessibilité des activités, formations des bénévoles) ?

OUI NON

VOTRE ASSOCIATION A-T-ELLE BÉNÉFICIÉ D'UN D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES STRUCTURES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ? (DLA, Aquitaine Active, ATIS...)

OUI NON

3-3 - LA MISE EN OEUVRE DU PROJET (FICHE DE SYNTHÈSE)

Merci de définir le plus précisément possible l'action envisagée

INTITULÉ DE L'ACTION	
DESCRIPTIF DE L'ACTION	
OBJECTIF(S) VISÉ(S)	
PUBLIC CIBLÉ (tranche d'âge, nombre, ...)	
MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT des publics	
SUPPORTS UTILISÉS (pédagogiques, de communication...)	
MOYENS MOBILISÉS (humains, logistiques, Matériels,...)	
SI PARTENAIRE ASSOCIATIF DE L'ACTION préciser qui, son rôle,...	
LIEU CONCERNÉ	
CRITERES D'EVALUATION RETENUS	
BUDGET PREVISIONNEL Préciser la part d'autofinancement	
SUBVENTION(S) DEMANDEE(S) Préciser tous les organismes sollicités	

5 - LE BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Nom de l'association :

CHARGES en euros ¹	Montant	PRODUITS	Montant
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
60- Achats		70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
6040 - Prestations de services			
6010-6050 - Achats matières premières et fournitures			
6061-6068 – Autres fournitures			
61- Services extérieurs		74- Subvention d'exploitations ²	
6130-6140 - Locations		7442 - Département de la Gironde	
6150 - Entretien et réparation			
6160 - Assurance		7410-7417-7419 - Etat (DRAC...)	
6110-6180 - Divers			
62- Autres services extérieurs		7441 - Région	
6211-6226- Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Dont intermittents		7445 - Intercommunalités (EPCI ³ , Métropole)	
6230-6231-6234-6237 - Publicité, publication			
6251-6252-6253-6256 - Déplacements, missions		7443 - Commune(s)	
6260-6270-6280 - Services bancaires, autres			
63- Impôts et taxes		Europe (FSE, FEADER, FEDER, FEAMP)	
6300 - Impôts, taxes et versements assimilés		Précisez :	
64- Charges de personnel			
6411 - Salaires et traitement		Organismes sociaux CAF-MSA	
Dont intermittents		7418 - Agence de services et de paiement (ex-CNASEA emplois aidés)	
6450 - Charges sociales		Autres financements publics (ex. FSL)	
6480 - Taxes sur rémunérations et autres		7460 - Autres financements privés (ex. don, mécénat, fédérations sportives, ...)	
65- Autres charges de gestion courante		75- Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66- Charges financières		76- Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78- Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
<i>Précisez les coûts estimés et les ressources non monétaires mobilisées (bénévolat, locaux et logistiques à disposition...) :</i>			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ⁴			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
860 Secours en nature		870 Bénévolat	
861 Mise à disposition gratuite de biens et service		871 Mise à disposition de biens	
862 Prestations		872 Prestations	
864 Personnel bénévole		875 Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

6 – LA SITUATION BUDGETAIRE DE L'ASSOCIATION

6-1 BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION POUR L'ANNEE 2018

Nom de l'association :

CHARGES en euros ¹	Montant	PRODUITS	Montant
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
60- Achats		70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
6040 - Prestations de services			
6010-6050 - Achats matières premières et fournitures			
6061-6068 – Autres fournitures			
61- Services extérieurs		74- Subvention d'exploitations ²	
6130-6140 - Locations		7442 - Département de la Gironde	
6150 - Entretien et réparation			
6160 - Assurance		7410-7417-7419 - Etat (DRAC...)	
6110-6180 - Divers			
62- Autres services extérieurs		7441 - Région	
6211-6226- Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Dont intermittents		7445 - Intercommunalités (EPCI ³ , Métropole)	
6230-6231-6234-6237 - Publicité, publication			
6251-6252-6253-6256 - Déplacements, missions		7443 - Commune(s)	
6260-6270-6280 - Services bancaires, autres			
63- Impôts et taxes		Europe (FSE, FEADER, FEDER, FEAMP)	
6300 - Impôts, taxes et versements assimilés		Précisez :	
64- Charges de personnel			
6411 - Salaires et traitement		Organismes sociaux CAF-MSA	
Dont intermittents		7418 - Agence de services et de paiement (ex-CNASEA emplois aidés)	
6450 - Charges sociales		Autres financements publics (ex. FSL)	
6480 - Taxes sur rémunérations et autres		7460 - Autres financements privés (ex. don, mécénat, fédérations sportives, ...)	
65- Autres charges de gestion courante		75- Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66- Charges financières		76- Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78- Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
<i>Précisez les coûts estimés et les ressources non monétaires mobilisées (bénévolat, locaux et logistiques à disposition...) :</i>			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ⁴			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
860 Secours en nature		870 Bénévolat	
861 Mise à disposition gratuite de biens et service		871 Mise à disposition de biens	
862 Prestations		872 Prestations	
864 Personnel bénévole		875 Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

6-2 COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION APPROUVÉ

Année du dernier exercice approuvé :

Nom de l'association :

CHARGES en euros ¹	Montant	PRODUITS	Montant
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
60- Achats		70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
6040 - Prestations de services			
6010-6050 - Achats matières premières et fournitures			
6061-6068 – Autres fournitures			
61- Services extérieurs		74- Subvention d'exploitations ²	
6130-6140 - Locations		7442 - Département de la Gironde	
6150 - Entretien et réparation			
6160 - Assurance		7410-7417-7419 - Etat (DRAC, CNDS...)	
6110-6180 - Divers			
62- Autres services extérieurs		7441 - Région	
6211-6226- Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Dont intermittents		7445 - Intercommunalités (EPCI ³ , Métropole)	
6230-6231-6234-6237 - Publicité, publication			
6251-6252-6253-6256 - Déplacements, missions		7443 - Commune(s)	
6260-6270-6280 - Services bancaires, autres			
63- Impôts et taxes		Europe (FSE, FEADER, FEDER, FEAMP)	
6300 - Impôts, taxes et versements assimilés		Précisez :	
64- Charges de personnel			
6411 - Salaires et traitement		Organismes sociaux CAF-MSA	
Dont intermittents		7418 - Agence de services et de paiement (ex-CNASEA emplois aidés)	
6450 - Charges sociales		Autres financements publics (ex. FSL)	
6480 - Taxes sur rémunérations et autres		7460 - Autres financements privés (ex. don, mécénat, fédérations sportives, ...)	
65- Autres charges de gestion courante		75- Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66- Charges financières		76- Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78- Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Résultat excédentaire		Résultat déficitaire	
<i>Précisez les coûts estimés et les ressources non monétaires mobilisées (bénévolat, locaux et logistiques à disposition...) :</i>			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ⁴			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
860 Secours en nature		870 Bénévolat et personnel mis à disposition	
861 Mise à disposition gratuite de biens et services		871 Mise à disposition de biens	
862 Prestations		872 Prestations	
864 Personnel bénévole		875 Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

1. Ne pas indiquer les centimes d'euros.
2. L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements reçus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.
3. Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, métropole, communauté d'agglomération, communauté urbaine.
4. Les "contributions volontaires" (=produits) correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables. Estimation financière du temps bénévole, exemple : évaluation du SMIC horaire : 9,61€/h (2015) brut + charges patronales (20% fourchette basse).

6-3 SITUATION DE TRÉSORERIE DE VOTRE ASSOCIATION, A LA FIN DU DERNIER EXERCICE APPROUVÉ

Montant total de la Trésorerie (DISPONIBILITÉS) : €

Il est égal à la somme :

- du solde du relevé bancaire
- du solde du fonds de caisse (liquidités)
- du solde de l'argent placé (ex : épargne)

Montant du Résultat de l'exercice approuvé €

Il est égal à la différence entre le montant total Produits (recettes) et le montant total Charges (dépenses) du **COMPTE DE RESULTAT** de l'association.

7 – COMMUNICATION

Le bénéficiaire d'une aide départementale s'engage à :

- apposer le logo du Département sur l'ensemble des outils de communications de la structure papier et numérique (programme, newsletter, site internet, plaquette, affiche, flyer, dossier de presse, billetterie, pass VIP...)
- citer l'implication du Département lors des prises de paroles de la structure en interne et en externe (interview, réunion publique, conférence de presse)
- disposer sur le lieu de l'événement des banderoles, calicots et signalétique aux couleurs du Département en demandant le Kit communication auprès de la Direction de la communication
- inclure la représentation du Département et de communiquer les invitations et pass de travail (dans le cas de manifestations payantes)

Le logo du Département est disponible en téléchargement sur « **gironde.fr** »

Contact communication : dgsd-dircom@gironde.fr

8 - DÉCLARATION SUR L'HONNEUR (5)

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Établissement auprès duquel vous déposez ce dossier.

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

Représentant(e) légal (e) de l'association :

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Déclare :

- Que l'association est à jour de ses obligations légales, administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants),
- Exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,
- Que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les 3 derniers exercices (6) pour l'ensemble de ses activités :
 - inférieur ou égal à 500 000 €
 - supérieur à 500 000 € (7)
- Solliciter une subvention de :€ au titre de cette demande.

Fait, le.....,

à.....

Signature

5. Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.
6. Conformément à la Décision 2012/21/UE de la Commission Européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement n°1407/2013 (UE) de la Commission du 18 décembre relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.
7. Le montant total et cumulé d'aides publiques sur 3 ans ne conditionne pas l'attribution ou non d'une subvention. Cette attestation n'a pas d'autre objet que de permettre aux pouvoirs publics d'adapter le formalisme de leur éventuelle décision d'attribution.